



23/11/2010

La chasse à courre contestée mais ...

Publié par :

<http://www.chassepassion.net>, le 24 Novembre 2010,

<http://actu.orange.fr/societe>, le 23 Novembre,

<http://www.rtlinfo.be/info>, le 23 Novembre,

<http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite>, le 23 Novembre,

<http://www.7sur7.be>, le 01 Décembre,

La chasse à courre contestée mais défendue à cor et à cri

De Isabelle TOUSSAINT (AFP) – Il y a 6 jours

PARIS — La chasse à courre s'achève dans un cimetière, le cerf épuisé observe de drôles de lapins blancs: ce sont des militants anti-chasse déguisés en rongeurs, qui participent à une opération commando pour protester contre cette pratique ancestrale controversée.

"C'est dégueulasse de poursuivre un animal avec des meutes de chiens jusqu'à l'épuisement pour ensuite l'égorger avec une dague avant de le dépecer devant les promeneurs", s'indigne Armand Farrachi, responsable d'un collectif pour l'abolition de la chasse à courre qui compte quelque 10.000 pratiquants en France.

Regroupant une vingtaine d'associations de défense des animaux, ce collectif s'indigne de ce divertissement, jadis apprécié des rois de France, consistant à faire poursuivre un animal sauvage par une meute de chiens.

"Aujourd'hui, ce mode de chasse n'a plus lieu d'exister pour des raisons éthiques, écologiques, politiques et de sécurité", poursuit M. Farrachi. "Les veneurs qui ont constitué un puissant lobby nuisent à l'équilibre de la forêt et quand un cerf se réfugie dans un lieu public ou une habitation, il peut provoquer un accident", estime-t-il.

Le militant rappelle que "ce sport barbare", autorisé du 15 septembre au 31 mars en France, est interdit dans de nombreux pays européens: Allemagne depuis Hitler, Belgique (1995), ainsi que dans des parties du Royaume uni: Ecosse (2002) et Angleterre (2005).

Les défenseurs de la faune sauvage "comptent bien faire reculer la vénerie, comme la corrida". Ils travaillent à un projet de loi qui sera déposé et débattu par des députés "de toutes tendances".

De son côté, Pierre de Boisguilbert, secrétaire général de la Société de Vénerie en France, défend à cor et à cri cette chasse "qui connaît un réel engouement auprès des femmes et des jeunes, contrairement à la chasse au fusil qui est à 85% masculine et vieillissante".

"Les femmes viennent à la vénerie pour l'amour des chevaux et des chiens, mais aussi pour l'absence d'armes à feu", estime le veneur qui chasse dans la forêt domaniale de Rambouillet.

"Quant aux jeunes, ils peuvent faire de l'équitation d'endurance", dit-il ajoutant "qu'une vingtaine d'équipages se forment chaque année".

La chasse à courre se démocratise, selon lui. Depuis que les veneurs se sont regroupés en association il y a une trentaine d'années, elle n'est plus réservée aux aristocrates mais ouverte à tout le monde. "Dans mon équipage, il y a des agriculteurs et une infirmière", souligne-t-il.

La petite vénerie (chasse au lièvre, lapin et renard), qui implique d'avoir une meute de six chiens, coûte moins de 100 euros à l'année par personne. La grande vénerie (cerf et chevreuil), qui se pratique le plus souvent dans des forêts domaniales louées par adjudication à l'Office National des Forêts par une



23/11/2010

La chasse à courre contestée mais ...

trentaine de cavaliers accompagnés d'une centaine de chiens, revient à quelque 5.000 euros par an par membre d'équipage.

"Pour les virulents défenseurs des bêtes qui ne font pas de différence entre l'homme et l'animal, nous sommes le premier bastion à faire tomber", dit Pierre de Boisguilbert.

"Un jour, ils ont lancé un filet de pêche sur la tête de mon cheval et j'ai failli tomber", témoigne-t-il. "Ces groupuscules d'activistes sont loin d'être pacifiques et ont une totale méconnaissance des chevaux".

Le site officiel de la vénerie en France recense 420 équipages, 20.000 chiens, 10.000 pratiquants, 100.000 suiveurs (promeneurs à pied ou à vélo).

Sur 15.000 journées de chasse à courre, près de 4.000 animaux sont tués chaque année.

Copyright © 2010 AFP. Tous droits réservés.